



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	29	13	7

**OBJET : 38-4 - PORT DE LA SALIS -
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU
DELEGATAIRE - EXERCICE 2018 -
INFORMATION AU CONSEIL
MUNICIPAL**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

399149

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage
en Mairie,

Le 27 DEC. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 30 DEC. 2019

Par délégation du Maire,

La Directrice des Affaires Générales
du Juridique et du Contentieux



L. MALHERBE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2019

Le vendredi 20 décembre 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13/12/2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui-HUGUENIN-VILLEMEN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS.

Procurations :

M. Serge AMAR à M. Jacques GENTE,
M. Audouin RAMBAUD à M. Eric DUPLAY,
Mme Marina LONVIS à Mme Nathalie DEPETRIS,
M. Patrice COLOMB à M. Yves DAHAN,
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET,
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD,
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO,
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE,
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Sophie NASICA,
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,
M. Marc GERIOS à Mme Françoise THOMEL

Absents : M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

La Commune d'Antibes Juan-les-Pins a confié l'entretien et l'exploitation du port de la Salis à l'Association du Port de la Salis (A.P.S.), par délibération en date du 17 septembre 2010, à effet du 1er janvier 2011, pour une durée de 10 ans et à échéance du 31 décembre 2020.

Ce port comporte 251 places, pour des petites unités jusqu'à 7 mètres. 12 places ont été réattribuées en 2018, ce qui représente un taux satisfaisant (4,78%) de renouvellement des usagers. 37 navires ont été accueillis provisoirement ce qui représente un taux satisfaisant de 14,74%.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Association du Port de la Salis nous a transmis le rapport annuel du délégataire pour l'année 2018 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Le délégataire a versé à la Commune d'Antibes Juan-les-Pins, au titre de la redevance annuelle 2018, la somme de :

- Part fixe : 16 500 €
 - Part variable (1,5% du Chiffre d'Affaires Hors Taxes 2017) : 3 027 €
- Soit un total de 19 527 €.

A ce montant s'ajoute une somme forfaitaire de 14 080 € (fonds de concours) versée annuellement et correspondant à un fractionnement (1/20^{ème}) de l'amortissement des bâtiments construits par la Commune d'Antibes Juan-Les-Pins et mis à disposition du délégataire.

Soit un total perçu par la Ville d'Antibes de 33 607 €.

Le Chiffre d'Affaire de l'année 2018 s'est élevé à 200 732 € (199 584€ en 2017).

Dans le cadre de ce contrat d'affermage, les grosses réparations sont à la charge de l'autorité concédante. Après une phase d'analyse en 2016, les travaux de remise en état du quai Alcide Baccialone ont pu démarrer dès la fin de la saison 2017 et se sont déroulés jusqu'au début de 2018, dans les délais prévus, malgré des prestations supplémentaires imprévues, pour le coût total de 473 725,20€ T.T.C. suivant :

- Lot 1 : Génie civil et ponton : 464 138,40€ T.T.C.
- Lot 2 : Réseau : 9 586,80€ T.T.C.

D'importants travaux sous-marins ont été réalisés tout au long de l'année 2018 (remplacement de chaînes- mères, déplacement de plusieurs corps-morts).

Le port a présenté une demande de balisage permanent lumineux auprès du Service des Phares et Balises, afin de sécuriser l'accès du port la nuit par la mise en place d'un feu à secteurs. Ce dossier a été validé et les travaux d'installation ont été réalisés en juillet 2019. Le coût de cette installation (plus de 10 000€ H.T. et 1000 € d'entretien annuel) est financé par l'association.

Actions en faveur de l'Environnement

Le diagnostic de la situation environnementale du Port a été réalisé dans le cadre des démarches préparatoires à la labellisation « **Ports Propres** » pour un coût de 10.000€. Le plan d'action et les travaux nécessaires ont été menés par l'A.P.S. en 2019, qui est dans l'attente de la certification venant d'UPACA.

Le délégataire a effectué une demande d'adhésion à la **Charte de Développement Durable**. La ville d'Antibes ayant accepté la démarche, en 2018, le plan d'action chiffré a été élaboré. La demande de travaux a été accordée en novembre 2018. Les travaux ont été réalisés en 2019.

Actions en faveur de l'Animation

Le délégataire participe activement à l'animation de la cité au travers de fêtes traditionnelles, maritimes et patrimoniales.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport sera examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 9 décembre 2019.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE
LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire « Association du Port de la Salis » s'agissant de la délégation de service public du Port de la Salis, pour l'exercice 2018.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.38-4 - PORT DE LA SALIS - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2018 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Date de transmission de l'acte : 30/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 30/12/2019

Numéro de l'acte : lmc1734242 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20191220-lmc1734242-DE

Date de décision : 20/12/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public